HABILITATION ELECTRIQUE - Choix du stage

Habilitation VEHICULES/ENGINS électriques



 Réalise (exécutant) ou dirige ((chargé de réparation) des opérations dans un environnement électrique

BOL (Exécutant ou chargé de réparation)



1 jours



Réalise des « opérations particulières » sur un VEHICULE/ENGIN

B1XL - **B2XL** (Opérations particulières)

BEL Essais





2 jours



- Réalise la maintenance en BT
- Est exécutant électricien en BT
- Est responsable des travaux en BT
- Assure des consignations en BT

B1L - B2L (avec indice **V**)

BRL

BCL





Préparation à l'habilitation électrique du personnel électricien Véhicules électriques et Hybrides

OBJECTIFS

Préparer à l'habilitation électrique B1(V)L - B2(V)L - BCL - BRL - BEL Essai - B2XL Dépanneur/ Remorqueur

À la fin de la formation, le stagiaire doit connaître le risque électrique présenté par un véhicule électrique et savoir s'en protéger; il doit être capable d'effectuer des opérations sur les véhicules électriques suivant une certaine méthodologie.

PUBLIC VISÉ

Toute personne devant effectuer des opérations sur le réseau de traction d'un véhicule électrique et/ou hybride.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

Notions élémentaires d'électricité

- Circuit électrique - Différence de potentiel - Intensité - Résistance - La loi d'Ohm - Le générateur - Les effets du courant électrique - Le courant continu et alternatif

Constitution d'une batterie

- Types et constitution d'une batterie - Réaction chimiques - Charge et décharge

Sensibilisation aux risques électriques

- Les obligations et responsabilités des différents acteurs - Statistiques sur les accidents d'origine électrique - Les différents risques d'origine électrique

La prévention des risques électriques

 Le contexte réglementaire - La normalisation - Les moyens de protection contre les contacts directs - Les moyens de protection contre les contacts indirects - Protection contre les brûlures - Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique

Publication UTE C 18- 550, définitions

- Prescriptions au personnel, obligation de formation - Domaine d'application de la publication UTE C 18-550 - Prescriptions particulières applicables aux entreprises extérieures - Définitions UTE C 18-550 - Exemples de documents

Opérations sur les véhicules électriques ou hybrides

 Le réseau de traction – Chaine de service – Réseau de srvitude – L'outillage et le matériel de sécurité

Travaux Hors tension en TBT et BT

 - La consignation - Rôle du chef d'établissement ou du Chargé d'exploitation - Rôle du Chargé de Consignation - Rôle du Chargé de travaux - Rôle de l'exécutant - Rôle du Surveillant de sécurité - Cas particuliers

Interventions en TBT et BT

- Rôle du Chargé d'intervention - Dispositions concernant le personnel et le matériel - Interventions élémentaires (dépannage et autres)

Références réglementaires : Décret 2010-1118 du 22/09/2010 et Norme UTE C 18-550

Habilitation:

Articles R4544-3 à R4544-11 du Code du Travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Prérequis:

Aptitude médicale, connaissance des règles élémentaires de l'électricité, compréhension du français.

Durée:

2 jours formation théorie / pratique

Nombre d'intervenant :

1 formateur théorie/pratique

Evaluation et suivi de la formation

 Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.

Évaluation et analyse des risques électriques

Eléments à prendre en compte - Principe d'action

Applications pratiques

- Mises en situation du stagiaire

Evaluations théoriques et pratiques



Préparation à l'habilitation électrique du personnel non électricien Véhicules électriques et Hybrides

OBJECTIFS

Préparer à l'habilitation électrique B0L, B1XL ou B2XL « Contrôleur technique », BEL« Expert auto ».

À la fin de la formation, le stagiaire doit connaître le risque électrique présenté par un véhicule électrique et savoir s'en protéger.

PUBLIC VISÉ

Toute personne devant effectuer des opérations ou mettre en sécurité pour remorquage un véhicule électrique.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques :

Notions élémentaires d'électricité

- Circuit électrique - Différence de potentiel - Intensité - Résistance - La loi d'Ohm - Le générateur - Les effets du courant électrique - Le courant continu et alternatif

Constitution d'une batterie

- Types et constitution d'une batterie - Réaction chimiques - Charge et décharge

Sensibilisation aux risques électriques

- Les obligations et responsabilités des différents acteurs - Statistiques sur les accidents d'origine électrique - Les différents risques d'origine électrique

La prévention des risques électriques

 Le contexte réglementaire - La normalisation - Les moyens de protection contre les contacts directs - Les moyens de protection contre les contacts indirects - Protection contre les brûlures - Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique

Publication UTE C 18- 550, définitions

- Prescriptions au personnel, obligation de formation - Domaine d'application de la publication UTE C 18-550 - Prescriptions particulières applicables aux entreprises extérieures - Définitions UTE C 18-550 - Exemples de documents

Opérations dans l'environnement

- Les différentes zones d'environnement - Travaux au voisinage de canalisations isolées

Évaluation et analyse des risques électriques

- Eléments à prendre en compte - Principe d'action

Applications pratiques

Mises en situation du stagiaire

Evaluations théoriques et pratiques

<u>Références réglementaires :</u> Décret 2010-1118 du 22/09/2010 et Norme UTE C 18-550

Habilitation:

Articles R4544-3 à R4544-11 du Code du Travail.

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Prérequis:

Aptitude médicale, connaissance des règles élémentaires de l'électricité, compréhension du français.

Durée:

1 jour formation théorie / pratique

Nombre d'intervenant :

1 formateur théorie/pratique

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.